

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Mastic EPDM

1. Informations générales

Nom du produit : Mastic EPDM
Usage normal : Mastic silicone pour le bâtiment
Fournisseur : I.R.S. sa
Industriepark 6 - Europalaan 73
9800 Deinze (Belgique)
Téléphone : 0032 (0) 9 321 99 21
Fax : 0032 (0) 9 371 97 61

Informations en cas d'urgence (centre anti-poison): 0032 070 245 245

2. Identifications de dangers:

Principaux dangers: Néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Composition

Description chimique Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux	Numéro CAS Numéro EINECS		
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4	C, Xn, R22-24	1-5%
2-butanone-oxime	96-29-7 202-496-6	Xn, Xi, R21-40-41-43	≤ 1,0 %

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4. Premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalations: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Mastic EPDM

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthode de nettoyage/récupérations:

Receueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

7. Manutention et entreposage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation;

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et contenues de stockages: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: néant

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indications, voir point 7

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoires: n'est pas nécessaire.

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Mastic EPDM

Protection des mains:

Le matériau des gant doit être imperméable et résistant au produit/ à la substance / à la préparation.

A cause de manque de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gant en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Le choix de gant appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration deu matériaux des gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: lunettes de protection recommandées pour le tranvasement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	pâteux
Coloris:	noir
Odeur:	Caractéristique
Changement d'état	
Poit de fusion:	non déterminé
Poit d'ébullition:	> 300°C
Poitrn d'inflammation:	> 100°C
Température d'inflammation:	200°C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité à 20°C	1,03 g/m ³
Solubilité dans/miscibité avec l'eau:	Insoluble
Valeur du pH:	Non déterminé
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00%
VOC (CE)	g/l

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Mastic EPDM

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux: 2-butanonoxim

11. Informations toxicologiques

Information produit:

		<u>2-butanonoxime</u>
Orale	LD50	3700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200-2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation

de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses

des yeux:

Effet d'irritation

Sensibilisation

possible par contact avec la peau

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif sur la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peur polluant

Ne pas laisser de produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. Traitements des déchets

Produit

Recommandations: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets	
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances.

Emballages non nettoyés:

Recommandations: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)

I.R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgique-Europe

Tél: 0032 (0)9 321.99.21 – Fax: 0032 (0)9 371.97.61

E-mail: info@irs-europe.be – Web: www.irs-europe.be

Numéro d'identification TVA. BE0837.962.610

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Mastic EPDM

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG:

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

15. Informations légales obligatoires

Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient: 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

21: nocif par contact avec la peau

22: nocif en cas d'ingestion

34: Provoque des brûlures

40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

41: Risques de lésions oculaires graves

43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec

Date de révision 19/08/2008